



Ville de Draguignan



Date et lieu : Mardi 15 novembre 2022 à 18h00, salle B de la MSJ.

Présents : Isabelle Botella, Laurent Cervini, Stéphanie Coudray, Pierre Drumacher, Pascal Franche, Alain et Régine Gelly, Joelle et Hervé Hiss, Alain Macke, Christian Muchembled, Grégory Piva, Frédéric Poulain (rédacteur), Norbert Pousseur, Rachel Sciascia, Patrick Tartelet,

Pour la Mairie : Grégory Loew - adjoint aux travaux et à la démocratie participative,
Franck Meunier - suivi des conseils de quartier.

Point n°1 : Bilan de la fête de quartier du 01/10/2022

La soirée a été agréable malgré le vent. L'organisation de la mairie, du club de bouliste (qui gère la buvette et le concours) et de l'association des Porteurs de l'extrême (qui gère les repas) a été appréciée. Pour rappel, la mairie a payé le stock de nourriture ce qui a permis à l'association de récolter quelques fonds. La soirée a donc été doublement intéressante. Les enfants ont bien profité des structures gonflables.

Un cahier de doléances avait été mis à disposition lors de la soirée. Une seule remarque a été faite concernant les nuisances sonores autour du jardin des plantes. Un couple âgé dont l'habitation donne sur le Lavoir pense devoir être contraint de déménager car les boulistes à la belle saison et les nombreux jeunes occupent l'espace jusqu'à très tard le soir.

Concernant le jardin des plantes, la Commune ne souhaite pas couper l'éclairage pour éviter la dégradation de véhicules ou autres la nuit venue (et il n'est pas certain que cela inciterait les jeunes à partir). L'espace est un véritable lieu de vie et il serait dommage de supprimer le terrain de boules. Cette option n'est donc pas envisagée. Une première action consiste à faire passer la police de temps à autre mais cela ne règle pas tout, loin s'en faut. Une seconde, à l'étude, serait de grillager / fermer l'espace à partir d'une certaine heure. Cela a un coût certain (30 000 €) et générera une contrainte pour le club qui sera chargé de l'ouvrir et de le fermer. Ce point doit être discuté au sein de la Commune et avec l'association. Rien n'est arrêté pour l'heure.

Pour la prochaine année, peut-être que sera organisé un mois « quartiers en fête » en mai ce qui permettrait d'enchaîner les événements à la bonne saison (ni trop chaud, ni trop froid). C'est à étudier.

Point n°2 : Double sens sur le boulevard des Remparts

Comme évoqué lors de la réunion du 26/10/2022, le boulevard des Remparts repasse en double sens à la fin du mois de novembre. La Commune prendra le temps d'étudier, avec les riverains notamment, les futurs aménagements (trottoirs, etc.) dans les limites de la législation en vigueur.

Depuis que le terrain a été vendu et que le projet d'éco-hameau solidaire Saint François s'est créé, il n'y a plus d'emprise suffisante pour permettre l'aménagement d'un carrefour route de Grasse / bd des Remparts. Aucun projet ne peut se faire sur le site au regard des pentes existantes. Il est possible d'étudier une nouvelle disposition des passages-piétons.

Point n°3 : La situation énergétique

En amont de la réunion, il a été communiqué aux membres une synthèse de la réunion du 05/10/2022 regroupant les représentants des Conseils de quartier, à savoir :

« M. Grégory Loew présente la situation de la commune face aux difficultés budgétaires rencontrées à cause des hausses des prix de l'énergie. Pour rappel, les collectivités, ne bénéficient pas de prix encadrés par le bouclier tarifaire comme les particuliers. Par conséquent, le budget de fonctionnement est largement impacté par des hausses très conséquentes auxquelles viennent s'ajouter la hausse du point d'indice des fonctionnaires. Ce différentiel impacte la fin 2022 mais aura aussi une incidence notable sur 2023.

C'est pourquoi, les démarches d'économies d'énergie déjà entreprises ces dernières années, devront être plus rapides et ciblées pour des résultats efficaces à courts termes.

Les Conseils de quartier seront informés des dispositions prises pour la ville et du plan d'action convenu, sachant que les éléments d'arbitrages dépendent des différents diagnostics en cours et des mesures nationales en constante évolution.

Des mesures déjà en vigueur sont évoquées : intensification du déploiement de l'éclairage « leds » ; Non extension depuis 2014 de l'éclairage public, Étude de fermage ENEDIS pour développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux, plan pluriannuel de rénovation énergétique des écoles et du centre administratif J. Collomb, rationalisation de la consommation en carburant pour les véhicules communaux.

Une communication pertinente sera élaborée en fonction des différentes évolutions préconisées ou mises en œuvre. En ce sens, les Conseils de quartier joueront un rôle essentiel de relais et de transmission de l'information. »

Ce jour, plusieurs précisions sont apportées par Gregory Loew.

Tout d'abord, la Ville de Draguignan s'est engagée il y a deux ans dans un projet de « Smart City - Ville intelligente » et a lancé des diagnostics sur les bâtiments communaux et les déperditions énergétiques, les consommations énergétiques, etc. Les diagnostics existent donc d'ores et déjà (gain de temps).

Un virage énergétique était envisagé par la Ville mais cela devient une nécessité. Pour avoir une idée, le coût du gaz est passé de 300 000 € annuel à 1 200 000 €. Le coût de l'électricité a également été multiplié par 4.

Des investissements sont déjà en cours. Des travaux à hauteur de 1 million d'euros sont prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux. De plus, 17 mesures ont été prises suite aux différents diagnostics parmi lesquelles :

Suppression de l'eau chaude dans les bâtiments collectifs (mairie, écoles, etc.) ;

Baisse de la température dans les bâtiments ;

Réduction de l'éclairage public avec une extinction de 23h00 à 6h00 dans plusieurs quartiers (mais pas en centre ancien où des problèmes de sécurité demeurent). Avant cela, il faut équiper les différents spots de minuteurs différenciés ;

Équipement en leds (en cours depuis 2014). A ce sujet, les économies financières sont réelles avec 150 000 € en moins malgré la forte hausse des prix ;

Étude de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux (en fonction des possibilités offertes par le Site Patrimonial Remarquable récemment approuvé) ;

Etc.

Concernant les enseignes commerciales, elles devront également être éteintes à partir de 23h00. Cependant, la Ville attend que les actions soient effectives sur le domaine public avant de faire le tour des entreprises qui ne joueront pas le jeu.

Pour Noël, il y aura des illuminations (essentiellement en leds) avec une extinction des lumières à 23h00.

Point n°4 : Budget participatif

La Ville va mettre en place très rapidement un site Internet où tout habitant de 11 ans et plus pourra proposer un projet à visée environnementale, culturelle ou citoyenne (tel la pose d'un banc, la végétalisation d'une place, etc.). En face de chaque projet, que tout le monde pourra consulter, les services établiront un devis estimatif. Un vote aura lieu sur le site sachant que pour l'ensemble de la Commune une enveloppe globale de 100 000 € sera allouée chaque année avec un montant maximum de 50 000 € par projet (il peut y avoir deux projets retenus à 50 000 €, 2 à 25 000 € et 5 à 10 000 €...). L'idée est de fédérer la population, notamment les plus jeunes, autour de projets du quotidien. Il faut sortir du tout individualisme, générer du lien social et améliorer le cadre de vie.

Un exemple est donné sur le site : <https://www.monavis-vaulx-en-velin.net/>

Une large publicité sera faite sur ce projet et régulièrement réactivée. La Commune intensifie sa présence sur les réseaux sociaux ce qui lui permet une plus large diffusion de l'information : Facebook, Twitter, Instagram, Tiktok, etc. Les membres des Conseils de Quartier auront également à diffuser cette information.

Le site devrait être opérationnel en janvier ou février 2023.

Point n°5 : Sujets à débattre en priorité sur cette année 2022/2023

La création du site participatif doit être accompagnée par les Conseils de quartier. Il serait intéressant d'échanger lors des prochaines réunions sur de futurs projets et ainsi venir nourrir le dispositif.

Concernant les points à débattre, une proposition est faite sur le repérage du petit patrimoine du quotidien dans nos quartiers (oratoires, arbres, murets, etc.). L'idée est de faire connaître le petit patrimoine, voire l'histoire de la ville, et être force de proposition auprès des élus et des services en mettant en évidence des points à protéger. Cela permet de travailler bien en amont des projets (permis, travaux, etc.) et d'éviter des critiques une fois la destruction faite.

Plusieurs sites sont cités ce jour : chapelle Saint Martin, ancienne bergerie chemin du Malmont Figanières, etc.

A ce sujet, il est rappelé que l'AVAP [approuvée le 21/09/2022] concerne en grande partie le Malmont [secteur 3 paysager]. Le diagnostic recense déjà plusieurs éléments mais il serait intéressant de l'enrichir. Des éléments pourraient être pris en compte dans le cadre de la future révision du PLU.

De plus, il serait intéressant de faire connaître ces éléments dans des pages du bulletin municipal.

Point n°6 : Les PAV

Un propriétaire se plaint que les poubelles individuelles aient été enlevées du jour au lendemain sans que habitants du quartier en soient informés. Il s'agit a priori d'un oubli car une campagne avait été menée par la DPVA. Ce point leur sera remonté.

Une critique est également faite sur le caractère incomplet des PAV. Il faut parfois faire trois sites pour déposer tous ces déchets (notamment le verre, le papier et le carton).

Enfin, plusieurs sites restent dangereux (virage, etc. comme au chemin du passage du Loup). Chemin du Coutelet, il n'y a pas nouvelles sur les containers. Chemin du Malmont Figanières, au droit du chemin de Ginesto), les containers sont mis à mal par les sangliers et sont donc bien souvent collés au transformateur électrique. Sur tous ces points, il est rappelé que c'est la DPVA qui gère les PAV. Ils ont mis en place une application qui permet à chacun de prendre en photo le site en question et de faire remonter ce qui ne va pas.

Pour les PAV route de Grasse, alors que la DPVA a tardé dans l'attente de la création d'une plateforme, les PAV ont finalement été installés en contre-bas sans aménagement particulier.

Concernant les PAV qui débordent, là aussi, c'est du ressort de la DPVA et l'application permet de faire remonter les éventuels débordements. Normalement, les prestataires doivent s'en rendre compte et adapter l'offre au tonnage constaté : soit par l'ajout de containers, soit par une fréquence de ramassage plus importante.

Point n°7 : Points divers

Plusieurs points sont traités ce jour.

Concernant les données fournies ci-après par les radars pédagogiques, rappelons qu'ils permettent de capter l'horaire de passage et la vitesse. Cela permettra ensuite de mobiliser la police aux heures où des excès de vitesse sont probables.

Pour la vitesse sur la Vieille Route de Grasse, les résultats du 21/06/2022 au 03/11/2022 sont les suivants :

Véhicules entrants (vers la ville) : Jusqu'à 30 Km/h : 43 965 (13,84%) ; 31-40 Km/h : 179 656 (56,55%) ; 41-50 Km/h : 89 750 (28,25%) ; 51-60 Km/h : 4 108 (1,29%) ; 61-70 Km/h : 207 (0,07%) ; 71-80 Km/h (voire plus) : 8 (0,00%).

Véhicules sortants de la ville : Jusqu'à 30 Km/h : 100 776 (34,67%) ; 31-40 Km/h : 163 946 (56,41%) ; 41-50 Km/h : 24 594 (8,46%) ; 51-60 Km/h : 1 197 (0,41%) ; 61-70 Km/h : 122 (0,04%) ; 71-80 Km/h (et +) : 10 (0,00 %).

Même s'il y a toujours des comportements à risque, il ressort de l'analyse que les vitesses sur la Vieille route de Grasse à hauteur du radar restent excellentes : 98,64% des véhicules descendants roulent sous les 50 km/h. Pour les véhicules montants, ce sont 99,54% des véhicules qui sont sous les 50 km/h. C'est une voie très empruntée au quotidien.

Pour la vitesse au 559 ch. des Salles, les résultats sont les suivants :

Véhicules entrants (vers centre-ville) : Jusqu'à 30 Km/h : 10 544 (32,94%) ; 31-40 Km/h : 11 682 (36,50%) ; 41-50 Km/h : 7 620 (23,81%) ; 51-60 Km/h : 1 737 (5,43 %) ; 61-70 Km/h : 352 (1,10 %) ; 71-80 Km/h (et +) : 72 (0,22%).

Véhicules sortants de la ville : Jusqu'à 30 Km/h : 6 091 (12,87%) ; 31-40 Km/h : 17 050 (36,04 %) ; 41-50 Km/h : 18 286 (38,65%) ; 51-60 Km/h : 4 896 (10,35%) ; 61-70 Km/h : 822 (1,74 %) ; 71-80 Km/h (et +) : 166 (0,35 %).

Pour les véhicules entrants et les véhicules sortants, respectivement 93,25% et 87,56% sont sous la barre des 50 km/h. Les chiffres restent globalement bons.

Pour la vitesse sur le bd J. Collomp, les résultats sont les suivants :

Véhicules entrants (vers centre-ville) : Jusqu'à 50 km/h : 49 032 (95,50%) ; 51-70 Km/h : 2 256 (4,39 %) ; 71-90 Km/h : 51 (0,10%) ; 91-110 Km/h : 4 (0,01 %)

Véhicules sortants de la ville : Jusqu'à 50 km/h : 45 466 (95,81%) ; 51-70 Km/h : 1 902 (4,01%) ; 71-90 Km/h : 84 (0,18 %) ; 91-110 Km/h (et +) : 4 (0,01%)

Les résultats sur le boulevard J. Collomp sont meilleurs que route des Salles (plus de 95% des automobilistes respectent les vitesses). Cependant, certains comportements sont réellement à risque avec des pointes de vitesse à 110 km/h ! Les habitants du quartier sont excédés d'autant qu'il manque des trottoirs sur une partie du boulevard. La Ville va analyser les données et tenter de faire passer la police aux bons moments.

Le projet sur l'ancienne prison est abordé. Pour l'heure, absolument rien n'est acté. Ce sera au contraire l'occasion d'un vaste projet participatif. Il est certain qu'on s'oriente plutôt vers un aménagement de type loisirs, sportif, vert... car le site est en grande partie en zone inondable. Les fouilles vont bientôt se terminer. Elles ont été fructueuses, mettant en évidence l'ancienne voie romaine, l'ancienne voie médiévale mais aussi des traces d'une importante inondation.

Le chemin du Coutelet est abordé par plusieurs riverains qui soulignent sa dangerosité : pente importante, étroitesse et chute permanente de terres et de matériaux des terrains les plus hauts (voitures qui patinent en montée...). La Commune devait acquérir des parcelles et l'élargir.

A ce sujet, Gregory Loew précise que les acquisitions sont en cours depuis deux ans maintenant. Il reste a priori quelques propriétaires qui ne souhaitent pas vendre ou qui espèrent une rétribution financière que la Commune se refusera de faire. Elle veut bien intégrer la voirie dans le domaine public mais il s'agit d'être raisonnable : Elle ne va pas dépenser de l'argent public outre mesure. Une réunion interne aura lieu prochainement sur ce sujet et une visite sur site sera ensuite organisée avec les riverains pour lever les dernières difficultés. La Commune peut aller jusqu'à mettre en place une Déclaration d'Utilité Publique. Concernant la chute de matériaux sur la voie, il en va de la responsabilité des propriétaires des terrains concernés. Ce n'est pas la Commune qui est juridiquement responsable.

Pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, les travaux sont programmés sur le rond-point du Général De Gaulle (dernière semaine de novembre 2022).

La question du stationnement des voitures sur les trottoirs est abordée avec des bornes et/ou barrières qui ont été mises en place route de Grasse mais aussi autour de la gare routière dernièrement pour limiter ces excès. Cela a un coût important pour la Commune. Il est fait remonter l'entrave à la circulation par le propriétaire ou le gérant de la pizzeria située bd du Jardin des Plantes, au droit de la Vieille route de Grasse. La sécurisation du site va être étudiée par la collectivité.

Le permis autorisé avenue de Montferrat est de nouveau évoqué (cf. précédente réunion). Un garage en souterrain va être créé laissant craindre que les arbres alentours ne soient impactés. La question des stationnements va également se poser dans le quartier. A ce sujet, G. Loew rappelle que la loi interdit aux Communes d'imposer plus d'une place de stationnement par logement social ce qui crée nécessairement des problèmes. De plus, l'Etat pousse à densifier en agglomération. Il est donc difficile de bloquer certains permis. La révision du PLU devrait être lancée prochainement mais cela va être complexe au regard des objectifs en matière de densification et de mixité sociale. Aujourd'hui, les élus ne souhaitent pas de création à outrance de logements. Derrière, il faut gérer les réseaux, les écoles, etc.

Le déploiement de la fibre est en cours et devrait se terminer en 2023. La Ville est la première à regretter les conditions dans lesquelles cette fibre est posée (sur des poteaux en bois, le long des façades, en coupant une connexion existante du voisin, etc.).

Le parking de l'horloge devrait être rendu public. Une décision devrait être prise à ce sujet la semaine prochaine. **Réouverture prévue en février 2023**

Le problème des sangliers est de nouveau soulevé (cf. précédente réunion). Ils envahissent de plus en plus la ville.

Concernant le musée des Beaux-Arts, il doit être inauguré à la fin du premier trimestre 2023 avec une exposition.

Un problème de forage d'eau potable est évoqué. Les propriétaires souhaiteraient un raccordement au réseau collectif d'adduction d'eau potable (vers la chapelle Saint Martin). Il n'est pas prévu d'extension de réseau mais il faut voir au cas par cas avec Veolia en fonction du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (si la parcelle est concernée par une extension ou non).

La réunion prend fin à 20h00.